

Programme remise de bourses de persévérance scolaire organisé par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain

1. Mode de participation

1.1 Tout professeur qui désire soumettre la candidature d'un élève méritant doit être inscrit à l'Opération retour à l'école 2019-2020 et remplir le formulaire de mise en candidature, disponible sur le [site Web](#) de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

1.2 Le professeur peut soumettre la candidature de plus d'un élève ayant assisté à une conférence de l'Opération retour à l'école.

1.3 Pour être valides, tous les formulaires de mise en candidature doivent être reçus par courriel avant le 24 avril 2020, 17 heures.

1.4 Les formulaires de candidature deviennent la propriété de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et ne sont pas retournés aux participants.

2. Conditions d'admissibilité

Les élèves dont la candidature est soumise doivent résider au Québec, être aux études et avoir assisté à au moins une conférence dans le cadre de l'Opération retour à l'école 2019-2020. Les administrateurs, dirigeants, représentants et employés de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, de même que les membres de leur famille immédiate, ne peuvent déposer leur candidature.

3. Mode d'attribution des prix

3.1 En avril 2020, un comité de sélection, formé de membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, désignera parmi toutes les candidatures reçues les finalistes. Ces finalistes seront déclarés gagnants d'un prix, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

3.2 Chaque finaliste sera joint par téléphone par l'intermédiaire de son enseignant et devra par la suite appeler le représentant de la **Chambre de commerce du Montréal métropolitain** pour réclamer son prix avant le 1^{er} mai 2020. Le prix sera expliqué à l'élève ainsi qu'à son principal responsable et celui-ci devra signer un document acceptant que l'enfant reçoive le prix. Les gagnants seront invités à l'événement de clôture de l'Opération, où les prix seront remis aux jeunes. L'élève récipiendaire doit se présenter à la remise de prix, faute de quoi son prix ne lui sera pas remis et une nouvelle sélection aura lieu.

4. Description des prix

Chacun des prix consiste en une bourse de 1 500 \$.

5. Avis de confidentialité

Les renseignements personnels, tels que le nom de l'élève et celui de l'enseignant, sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent programme et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.